

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. Désignation

Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique est un organisme de formation proposant des formations professionnelles ou de coaching destinées aux entreprises, institutions, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales notamment dans les domaines de compétences suivantes : la thérapie systémique, la prise en charge de tout type de public, les relations interpersonnelles, le management, la communication, la gestion d'équipes, la gestion de conflits.

Elle est enregistrée sous le SIRET n° 790 224 299 00012, son siège social est fixé au 3, route de Châteauroux 36110 VINEUIL. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 24 36 00840 36 auprès du préfet de la région CENTRE-VAL DE LOIRE, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

2. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent dans la relation commerciale entre le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et son Client. Elles fixent les conditions dans lesquelles le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique s'engage à réaliser les prestations de formation. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur les Conditions Générales d'Achat. Toute prestation accomplie par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique implique donc l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente. Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

3. Définitions

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation auprès du Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.
- Formations intra-entreprises : formations conçues par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients sur le site du client ou dans d'autres locaux.
- Formations inter-entreprises : formations conçues par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures et/ou de différents clients dans les locaux du client ou dans d'autres locaux.
- CGV : conditions générales de vente détaillées dans le présent document.
- OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé
- OPCO : Opérateurs de compétences
- Session de formation : elle comprend le nombre de demi-journées de formation précisés au devis, ils pourront être programmés de manière continue ou échelonnés dans le temps.

4. Documents contractuels et processus de vente

Pour chaque session de formation et sur demande du Client, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique adresse une convention* de formation professionnelle en double exemplaire.

**Il s'agira d'un contrat de formation professionnelle lorsque l'accord est passé directement entre le stagiaire et le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique.* Cette convention contient la description de l'action de formation et des objectifs pédagogiques, le prix de la prestation et les modalités de réalisation de la prestation (planning, lieu, matériel ...). le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique pourra programmer la session de formation et débiter la création des scénarios pédagogiques lorsque la condition suivante est remplie : La réception de la convention datée et signée portant le cachet commercial du Client et la signature du client, adressé au choix par courrier postal ou mail à michaelfelus@yahoo.fr

Si cette conditions n'est pas remplie ou partiellement remplie, la convention sera considérée comme nulle et non avenue et n'engagera pas le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique à poursuivre l'action de formation. Dans le cas où la condition est remplie, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique prépare les scénarios des situations de travail en lien avec les objectifs pédagogiques définis et procède à la formation des stagiaires. A l'issue de la session de formation, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique remet une attestation de formation à chaque stagiaire.

5. Modalités de facturation et de paiement

Les prix et modalités de paiement sont indiqués sur la convention (ou contrat ou devis) en euros et calculés TTC (organisme de formation non soumis à la TVA). Toute session de formation commencée est due dans son intégralité. L'intégralité du règlement du prix de la session de formation est à effectuer :

- une fois tout ou partie de la formation dispensée, lorsqu'elle est programmée de façon continue *
- à réception de la facture et dans un délai maximum de 10 jours
- au comptant
- à l'ordre de Michaël FELUS par virement, chèque bancaire ou prélèvement.

** Si les journées de formation de la session sont programmées de façon discontinue, des factures intermédiaires peuvent être décidées. Dans tous les cas, ces mesures seront prévues et formalisées entre le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et le Client avant le démarrage de la session de formation.*

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Conformément à la Loi LME (Loi de Modernisation de l'Économie n° 2008-776) : en cas de non-respect de paiement, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique appliquera un taux de pénalités selon le taux d'intérêt légal en vigueur. Les délais de paiement ne peuvent plus dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Sauf mention contraire sur la convention (contrat ou devis), les frais de déplacement, hébergement et restauration du Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et liés à l'exécution de la mission sont compris dans le prix TTC.

6. Convention de paiement avec un OPCO

En cas de convention de financement avec un OPCO, une convention particulière est établie le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique, le Client et l'OPCO. Il appartient au client de faire sa demande de prise en charge en amont de la formation et de s'assurer de son acceptation.

L'accord de financement doit être communiqué par le Client au Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique au moment de la commande ou contractualisation et annexé à la convention signée par le Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique au plus tard un jour ouvré avant le début de la formation, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique se réserve le droit de refuser l'entrée du stagiaire en formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. La facturation sera effectuée directement à l'OPCO concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge de celui-ci. Donc en cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique facture la différence au Client, selon les conditions habituelles ci-dessus mentionnées.

En cas d'abandon de la prise en charge par l'OPCO, la facture est adressée directement au Client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par l'OPCO, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique lui fait parvenir un exemplaire de l'attestation de formation accompagné de la facture.

7. Contenu des prestations

Toute prestation de formation est dispensée selon une méthode pédagogique fondée sur une pédagogie active, sur l'analyse de la pratique réflexive associant la simulation de situations de travail réalistes et la prise de conscience des facteurs humains et leurs impacts tout au long du dispositif.

Les contenus des programmes sont détaillés sur le site internet www.psysystemique.com, cependant le formateur peut se réserver le droit de les modifier en fonction du niveau des participants, de la dynamique du groupe, de l'actualité.

8. Conditions de remplacement ou d'absence d'un stagiaire

Le Client doit informer le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique du dédit d'un stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation. Selon les objectifs pédagogiques définis et les scénarios établis, le Client pourra proposer le remplacement du stagiaire par un autre stagiaire ayant le même profil et le même besoin de formation (sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO) en accord avec le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique.

Dans tous les cas, le remplacement d'un stagiaire ou son absence ne modifie pas la facturation dans la mesure où celle-ci est définie par session et pour un nombre de participants allant de 5 à 20 stagiaires.

9. Conditions d'absence, de cessation anticipée, d'annulation ou de report de formation par le Client (ou un stagiaire)

Toute session de formation débutée est due dans son intégralité et sera facturée par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique au Client. Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture est établie et devra être réglée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation par le Client d'une session de formation non débutée aura pour conséquence l'application de frais d'annulation définis de la façon suivante :

- Si l'annulation est connue par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique plus de 15 jours avant la date de démarrage de la session prévue : le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique facture 30% du prix total de la formation.
- Si l'annulation est connue par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique entre 15 jours et 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session prévue : les frais d'annulation sont de 50% du prix total de la formation, la prise en charge de l'OPCO devenant caduque.
- Si l'annulation est connue par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique moins de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session prévue : les frais d'annulation sont de 100% du prix total de la formation, la prise en charge de l'OPCO devenant caduque.

La demande de report par le Client d'une session non débutée dépendra du planning de la formation et de sa capacité à planifier une session équivalente (contenu pédagogique, nombre de participants) dans un délai inférieur ou égal à 3 mois. Si la session peut être reportée, elle sera facturée après son exécution. Si la session ne peut être reportée, elle sera considérée comme due au Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique. Dans tous les cas, si la demande de report par le Client intervient moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique pourra facturer au client une indemnité de report allant jusqu'à 50% du prix total de la formation.

10. Conditions d'absence, de cessation anticipée, d'annulation ou de report de formation par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique

Dans l'hypothèse où le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique n'est pas en capacité de débiter la session de formation ou d'exécuter une journée de formation programmée, elle en informe le Client et lui propose un report de la session ou de la journée. Faute de report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la prestation le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client. En cas d'annulation par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique, les sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client seront remboursées. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la session de formation par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. Empêchement et force majeure

Le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients et stagiaires de par la nature de la prestation délivrée. La responsabilité du Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique ne pourra être

engagée à l'égard de ses clients ou stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit. L'article 1148 du code civil et la jurisprudence décrivent la force majeure. Outre ces événements, seront considérés comme force majeure la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes au Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique, les désastres naturels et incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tous types ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique.

12. Propriété intellectuelle et copyright

Le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, utilisés dans le cadre des formations ou remis aux stagiaires, sont des œuvres originales, propriété exclusive du Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique et protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Toute utilisation, transmission, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation ou toute exploitation non expressément autorisée par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle. Cette interdiction porte en particulier sur l'utilisation faite par le Client ou le stagiaire dans le cadre de leurs propres actions de formation.

13. Confidentialité et communication

Le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique, le Client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentielles les informations et documents, quelle que soit leur forme et nature auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de la formation ou des échanges précédents la signature du devis. Seules les informations transmises par le Client, notamment relatives aux stagiaires, peuvent être communiquées par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique aux partenaires avec lesquels sont organisées les formations ou aux OPCO. Le client accepte d'être cité par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique comme client et de voir mentionner son nom ou une description de la nature des prestations effectuées sur le site internet www.psyssystemique.com, dans ses publications, propositions avec des tiers, rapports d'activité ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

14. Règlement intérieur de l'organisme

Sauf pour le cas où c'est le règlement intérieur de l'établissement dans lequel la session de formation a lieu qui s'applique (ce sera alors précisé dans la convention), le RI est annexé à la convention (ou contrat).

15. RGPD et protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation professionnelle sont utilisées par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des prestations et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, le client ainsi que le stagiaire disposent d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexactes ou incomplètes, les concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement. De plus, ils disposent d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données. Ils peuvent définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès. Ils sont informés qu'ils peuvent librement désigner une personne chargée de l'exécution de leurs directives et modifier ou révoquer leurs directives à tout moment. Ils peuvent également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant effectué par le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique constitue une violation du RGPD. Ils peuvent exercer l'ensemble de leurs droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès en s'adressant au Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique:

- par courrier postal à l'adresse suivante : « 3, route de Châteauroux 36110 VINEUIL.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : michaelfelus@yahoo.fr

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées par le présent document et tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable d'un litige entre le Client et le Centre de consultation et de formation à la thérapie systémique, les tribunaux de Tours seront seuls compétents pour régler le litige.